

Royaume du Maroc

Initiative
nationale
pour le
développement
humain

Programme
de lutte contre
la **pauvreté**
en **milieu rural**



Août 2005



Initiative
nationale
pour le
développement
humain

Programme
de lutte contre
la pauvreté
en milieu rural

Sommaire

Introduction	3
Axes d'intervention	4
1. Principes de base.....	4
2. Approche	4
3. Axes d'intervention	4
Zones d'action	5
Communes-cibles	5
Cadre logique du programme et indicateurs de suivi	5
1. Objectifs.....	5
2. Résultats attendus	7
3. Indicateurs de suivi	7
Cadre organisationnel du programme	14
1. Importance du système de pilotage de gestion	14
2. Principes de base.....	14
3. Organisation du programme	14
• Au niveau local	14
• Au niveau provincial	15
• Au niveau régional.....	16
• Au niveau central	16
Méthodologie d'intervention	17
1. Structure opérationnelle communale	17
2. Organisation de l'appui institutionnel	19
• Logique d'intervention	19
• Composantes du renforcement des capacités	19
• Séquence d'intervention	21
3. Orientation du programme	22
4. Projet de canevas pour la préparation de l'Initiative locale pour le développement humain en milieu rural (ILDH).....	23
5. Projets/actions-types.....	23
Annexes	25

Introduction

La philosophie de base de ce programme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement humain où les composantes socio-éducatives et d'amélioration des revenus occupent une place de choix. La commune est l'entité géographique et administrative de référence la plus indiquée pour la mise en œuvre des actions visant à accélérer le développement socio-économique des zones rurales et à assurer les conditions d'une vie digne et décente pour les populations rurales.

La mise en œuvre de ce programme impose également un échelonnement dans le temps des actions envisagées et leur localisation dans l'espace. Des zones prioritaires doivent être définies, compte tenu des objectifs stratégiques recherchés et des contraintes existantes. La concrétisation des priorités et des objectifs du programme impliquera la mise en place d'un cadre adéquat pour sa réalisation et son suivi qui permette la mise en œuvre simultanée d'un grand nombre de petites opérations localisées dans de nombreux douars et communes, et ce, après avoir défini le mode d'élaboration des programmes d'action.

Concernant les programmes d'action, ils doivent être définis dans le cadre de l'Initiative locale de développement humain (ILDH) élaborée à partir d'une analyse de la situation et d'une hiérarchisation des besoins établies en étroite collaboration avec les populations, par une structure communale composée d'élus, de fonctionnaires communaux, des services périphériques de l'administration et des ONG locales.

Ces ILDH permettront aux provinces et aux communes de disposer d'un tableau de bord relatif aux indicateurs sociaux, y compris ceux des femmes et des enfants, indiquant les priorités et offrant un cadre de gestion optimale des ressources de la communauté, de la commune, de la province, de la région ainsi que d'éventuels donateurs et bailleurs de fonds.

Ces plans de développement comportent deux grands types d'action : des actions rurales relevant des programmes sectoriels, qu'il y a lieu de faire converger avec les priorités identifiées par les populations, et des actions rurales transversales répondant aux besoins exprimés en proposant aux populations-cibles des projets qui les forment à des activités susceptibles de les insérer dans le circuit économique et de leur ouvrir des marchés où ils pourront réaliser de la plus-value.

La démarche de l'ILDH sera institutionnalisée et adoptée par l'ensemble des communes rurales pour l'élaboration de leurs plans de développement économique et social.



Axes d'intervention

1. Principes de base

- Cadre institutionnel approprié, la **commune rurale** :
 - responsable du développement local, la charte communale ;
 - niveau institutionnel le plus proche des populations.
- Cadre fédérateur, l'**Initiative locale de développement humain** :
 - analyse de la situation réelle de la commune, monographie ;
 - diagnostic participatif ;
 - besoins prioritaires des populations ;
 - participation de tous les acteurs locaux communes : administration, ONG, populations, privés ;
 - rationalisation des ressources.

2. Approche

L'approche préconisée est basée sur :

- **la participation** : implication des élus, des populations-cibles, du tissu associatif, des services techniques locaux et des opérateurs privés à toutes les étapes de diagnostic, d'élaboration du programme, de mise en œuvre et de suivi ;
- **le partenariat** : mobilisation des moyens de l'Etat, des collectivités locales, des associations et des opérateurs privés pour la réalisation des projets locaux ;
- **la planification stratégique** : établissement de l'ILDH offrant un cadre de synergie entre tous les intervenants et définissant les priorités en matière de développement humain durable.

3. Axes d'intervention

En se référant à la philosophie de base de ce programme qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement humain où les composantes socio-éducatives et d'amélioration des revenus occupent une place de choix, les principaux axes prioritaires d'intervention sont arrêtés comme suit :

- l'infrastructure de base : eau, électricité, routes ;
- les services sociaux de base : santé, éducation, alphabétisation, formation ;
- appui à la création d'activités génératrices de revenus stables (AGR) et d'emploi ;
- appui au processus de renforcement de la gouvernance et des capacités locales ;
- préservation de l'environnement et des ressources.

Zones d'action

Communes-cibles

Le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural cible les communes rurales dont le taux de pauvreté est supérieur à 30 % de la population, telles que cartographiées dans la carte de la pauvreté communale du Haut Commissariat au Plan, soit 360 communes.

La carte de la pauvreté communale issue du traitement du recensement 2004 permettra de préciser l'identification des communes rurales les plus défavorisées.

Cadre logique du programme et indicateurs de suivi

1. Objectifs

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain a la vocation essentielle de placer l'élément humain au cœur des préoccupations des responsables : décisions d'investissement public, schémas de déploiement des programmes sectoriels, plans d'équipement des collectivités, etc., avec l'objectif d'aider les citoyens à augmenter leurs revenus et à bénéficier pleinement des efforts de l'Etat et des collectivités locales.

- réduire d'au moins 10 % le taux de pauvreté ;
- atteindre un taux de scolarisation de 75 % pour les filles âgées de 6 à 11 ans ;
- réduire d'au moins 20 % le taux d'analphabétisme ;
- améliorer le taux d'accès aux soins de santé de base ;
- atteindre un taux de 100 % pour l'électrification ;
- atteindre un taux de 95 % pour l'accès à l'eau potable ;
- promouvoir et renforcer la gouvernance locale.

Cadre logique du programme

Objectifs	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèse critique
Réduire d'au moins 10 % le taux de pauvreté de chaque commune rurale-cible.	Taux de pauvreté relative (modèle Banque mondiale)	Enquêtes	
Atteindre un taux net de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans de 75 % dans les communes rurales-cibles.	Taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DPEN*. • APTE*/secteurs scolaires. • Suivi annuel des informations produites par les communes rurales/provinces concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parents. • APTE dynamiques. • Existence d'infrastructures au sein des écoles-cibles (latrines pour filles).
Réduire d'au moins 20 % le taux d'analphabétisme dans les communes rurales-cibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'analphabétisme parmi les habitants âgés de 10 ans et plus. • Taux d'analphabétisme parmi les habitants de sexe féminin âgés de 10 ans et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du département en charge de la lutte contre l'analphabétisme. • Suivi annuel des informations produites par les communes concernées. • Rapports d'évaluation des programmes de lutte contre l'analphabétisme (associations locales/ Affaires islamiques...). • Nombre de bénéficiaires des programmes de LCA*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination entre les différents intervenants en matière d'alphabetisation. • Implication de la société civile.
Améliorer le taux d'accès aux soins de santé de base des communes rurales-cibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation. • Taux de prévalence contraceptive. • Nombre de consultations pré- et post-natales. • Nombre d'accouchements en milieu surveillé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Circonscription sanitaire/Délégation provinciale de la Santé. 	
Atteindre un taux de 100 % pour l'électrification des communes rurales.	Nombre de localités électrifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission de suivi sur le terrain. • Rapports de suivi de l'état d'avancement du programme produits par MM. les Gouverneurs. 	
Atteindre un taux de 95 % pour l'accès à l'eau potable des populations des communes rurales-cibles.	Taux d'accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi produits par MM. les Gouverneurs. • Rapports de suivi produits par les associations gestionnaires/Département en charge de l'eau en milieu rural. • Rapports de suivi produits par les communes rurales. 	
Promouvoir et renforcer la gouvernance locale au sein des communes rurales-cibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes disposent d'une planification pluri-annuelle de leurs activités. • Des projets sont réalisés en partenariat entre les communes, l'administration, les associations et le secteur privé. • Le contrôle externe sur les activités des institutions locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de développement économique et social élaboré par les communes l'a été selon une démarche participative et concrète. • Les administrations, les communes, les associations, le secteur privé passent des contrats-cadres pour établir les conditions de leur coopération. • Les organes de gestion des institutions locales de développement (communes et associations) fonctionnent de manière régulière et disposent des documents nécessaires à une évaluation de la gestion des dirigeants. 	

2. Résultats attendus

En matière de lutte contre la pauvreté

- Des mécanismes opérationnels et pérennes sont mis en place pour assurer des revenus stables aux populations des communes rurales-cibles.

En matière d'infrastructures de base

- L'alimentation en eau potable est assurée pour x^* habitants.
- Une structure communautaire de gestion est mise en place dans chaque douar.
- La promotion de l'assainissement est assurée.
- Les douars/ksours de la commune sont électrifiés.

En matière de services sociaux

Santé de base :

- le taux d'accès aux soins de santé de base des populations est amélioré.

Education de base :

- le taux de scolarisation des filles âgées de 6-11 ans est d'au moins 75 % dans les communes rurales-cibles ;
- le nombre de filles qui accèdent au collège est augmenté ;
- le nombre d'enfants scolarisé au préscolaire est augmenté ;
- le taux d'analphabétisme dans les communes rurales-cibles est réduit de 20 %.

En matière d'appui à la création d'activités génératrices de revenus stables et d'emploi

- Les compétences professionnelles sont améliorées dans les communes rurales-cibles.
- Les compétences professionnelles des femmes et des jeunes filles sont améliorées.
- Les projets générateurs de revenus créés sont fonctionnels et durables.
- Un système partenarial est amorcé et renforcé.

Appui au processus de renforcement de la gouvernance et des capacités locales

- Les acteurs locaux maîtrisent les concepts de base de la planification.
- Des structures de coordination et d'accompagnement sont mises en place.

3. Indicateurs de suivi

Une série d'indicateurs ont été retenus pour chacune des composantes du programme, qui permettent de juger l'efficacité des actions entreprises et leur capacité à atteindre les objectifs fixés.

* Le nombre d'habitants à desservir en eau sera fixé après analyse et exploitation des fiches communes/douars.

Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural Indicateurs de suivi du programme

En matière de lutte contre la pauvreté

Résultats attendus	Indicateurs	Définition	Echelle de mesure	Sources d'information	Périodicité	Responsable de la collecte des données	Responsable de la synthèse	Valeur initiale	Valeur attendue
Les mécanismes opérationnels et pérennes sont mis en place pour assurer des revenus stables aux populations des communes rurales-cibles.	Taux de pauvreté.	Se référer à la définition officielle du Haut Commissariat au Plan (HCP).	<ul style="list-style-type: none"> Commune rurale. Douar. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête ménage (supervisée par le Département du Plan). Etat d'avancement. Bilan des réalisations. 	Tous les 5 ans.	Direction de la Statistique (HCP).	Direction de la Statistique (HCP).	A déterminer.	Taux de pauvreté réduit d'au moins 10 %.

En matière d'infrastructures de base

Résultats attendus	Indicateurs	Définition	Echelle de mesure	Sources d'information	Périodicité	Responsable de la collecte des données	Responsable de la synthèse	Valeur initiale	Valeur attendue
L'alimentation en eau potable est assurée pour x* habitants.	Nombre d'habitants desservis en eau saine.	Nombre d'habitants ayant accès à une eau traitée dans un rayon de moins de 200 m.	<ul style="list-style-type: none"> • Douars • Communes rurales. 	Fiches douars: <ul style="list-style-type: none"> • rapport/bilan annuel; • associations; • communes rurales. 	1 fois/an	<ul style="list-style-type: none"> • Structure locale. • Associations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien communal. • Ingénieur provincial. 	—	x habitants des communes rurales concernées.
Une structure communautaire de gestion est mise en place dans chaque douar.	Pourcentage de foyers avec adduction individuelle.	Nb de foyers branchés individuellement au réseau d'adduction d'eau potable/nb total des foyers desservis en eau par le programme.	Idem.	Idem.	1 fois/an	Idem.	Idem.	—	80 % de foyers.
La promotion de l'assainissement est assurée.	Pourcentage de latrines collectives fonctionnelles et utilisées.	Nombre de latrines collectives (dans les écoles, etc.) fonctionnelles et utilisées/nombre total de latrines collectives installées.	Idem.	Idem.	1 fois/an	Idem.	Idem.	—	80 %.
	Pourcentage de foyers dotés d'un système individuel d'assainissement opérationnel.	Nombre de foyers dotés d'un système individuel assainissement opérationnel/nombre total de foyers.							80 %
Les douars/ksours de la commune sont électrifiés	Nombre de douars/ksours électrifiés	Nombre de douars/ksours électrifiés sur le nombre total de douars/ksours	<ul style="list-style-type: none"> • Douars/ksours • Communes 	Fiches douars: <ul style="list-style-type: none"> • rapport/bilan annuel; • associations; • communes • ONE 	1 fois/an	<ul style="list-style-type: none"> • Structure locale. • ONE 	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien communal. • Ingénieur provincial. 		100 %

* Le nombre d'habitants à desservir en eau sera fixé après analyse et exploitation des fiches-communes.

En matière de services sociaux

Santé de base

Résultats attendus	Indicateurs	Définition	Echelle de mesure	Sources d'information	Périodicité	Responsable de la collecte des données	Responsable de la synthèse	Valeur initiale	Valeur attendue
Le taux d'accès aux soins de santé de base des populations est amélioré.	Pourcentage d'enfants âgés de moins d'un an complètement vaccinés.	Nombre total d'enfants de moins d'un an ayant achevé leur vaccination/ enfants de moins d'un an.	<ul style="list-style-type: none"> • Circonscription sanitaire (CS) • Dispensaire rural (DR) 	Registre du Programme National d'Immuno-nisation (PNI) du secteur/CS : <ul style="list-style-type: none"> • rapport PNI ; • données démographiques. 	2 fois/an.	Infirmiers du secteur.	Idem.	—	90 %.
	Taux de recrutement à la Consultation pré- et post-natale (CPN).	Nombre total des inscrites à la CPN au niveau du secteur ou grossesses attendues au niveau du secteur ou CS.	Idem.	Fiches journalières de la CPN : <ul style="list-style-type: none"> • données démographiques, • Rapport mensuel CPN. 	4 fois/an.	Infirmiers du secteur.	Idem.	—	
	Pourcentage des accouchements dans les structures de santé.	Nombre total des accouchements survenus dans structures de santé/naissances attendues du secteur ou CS.	Secteur sanitaire.	Données démographiques : <ul style="list-style-type: none"> • registres des accoucheuses ; • fiche post-natale ; • Rapport mensuel de suivi. 	2 fois/an.	Idem.	Idem.	Idem.	—

En matière de services sociaux

Educación de base

Résultats attendus	Indicateurs	Définition	Echelle de mesure	Sources d'information	Périodicité	Responsable de la collecte des données	Responsable de la synthèse	Valeur initiale	Valeur attendue
Le taux de scolarisation des filles âgées de 6-11 ans est d'au moins 75 % dans les communes rurales-cibles.	Taux net de scolarisation des filles.	Taux net de scolarisation des filles.	Commune.	<ul style="list-style-type: none"> Recensement scolaire annuel. Fiches de suivi. 	1 fois/an.	<ul style="list-style-type: none"> Directeur. APTE. Associations. 	<ul style="list-style-type: none"> Point focal Education. Structure locale. Coordonnateur provincial. 	—	> 75 %.
Le nombre de filles qui accèdent au collège est augmenté.	Pourcentage de filles ayant accédé au collège.	Nombre de filles ayant accédé au collège/nombre de filles ayant réussi en 6 ^e AEF.		<ul style="list-style-type: none"> Délégation du MEN. Structure scolaire. Fiches de suivi. 	1 fois/an, mois de septembre.	<ul style="list-style-type: none"> Délégation du MEN. Associations. 	Idem.	—	> 80 %.
Le nombre d'enfants scolarisés au préscolaire est augmenté.	Taux net de scolarisation au préscolaire.	Nombre d'enfants de 3-5 ans inscrits au préscolaire/ nb total d'enfants (3-5 ans) de la commune.	Douar.	<ul style="list-style-type: none"> Recensement préscolaire annuel. Fiches de suivi. 	1 fois/semestre.	<ul style="list-style-type: none"> Structure locale. APTE. Associations. 	Idem.	—	> 80 %.
Le taux d'analphabétisme dans les communes rurales-cibles est réduit de 20 %.	Taux d'analphabétisme.	Nombre de personnes âgées de plus de 10 ans analphabètes/ nombre total des populations de la commune âgées de plus de 10 ans.	Douar.	<ul style="list-style-type: none"> Associations. Communes rurales. Fiches de suivi des programmes d'alphabetisation. 	1 fois/an.	<ul style="list-style-type: none"> Structure locale. APTE. 	Idem.		Taux réduit d'au moins 20 %.

En matière d'appui à la création d'activités génératrices de revenus stables

Résultats attendus	Indicateurs	Définition	Echelle de mesure	Sources d'information	Périodicité	Responsable de la collecte des données	Responsable de la synthèse	Valeur initiale	Valeur attendue
Les compétences professionnelles sont améliorées dans les communes rurales-cibles.	Pourcentage d'associations formées ayant une activité génératrice de revenus.	Nombre d'associations ayant une activité génératrice de revenus/nombre total des associations de la commune rurale.	<ul style="list-style-type: none"> Commune. Douar. 	Fiche de suivi.	1 fois/an.	Association villageoise.	<ul style="list-style-type: none"> Structure locale. Coordonnateur provincial. 		
Les compétences professionnelles des femmes et des jeunes filles sont améliorées.	Pourcentage de femmes/jeunes filles formées ayant une activité Génératrice de Revenus (AGR).	Nombre de femmes et de jeunes femmes ayant une AGR/nombre total des femmes et jeunes femmes formées.	<ul style="list-style-type: none"> Douar. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi. Rapport évaluation formation. 	1 fois/an.	<ul style="list-style-type: none"> Association villageoise. Animateur/animateur. 	<ul style="list-style-type: none"> Associations. Structure locale. 		
Projets générateurs de revenus créés fonctionnels et durables.	Pourcentage de projets fonctionnels et rémunérateurs.	Nombre de projets fonctionnels/ nombre total des projets créés.	<ul style="list-style-type: none"> Douar. Commune rurale. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi/douar. Bilan des projets. 	1 fois/an.	<ul style="list-style-type: none"> Associations. Union des Associations Structure locale 	<ul style="list-style-type: none"> Associations. Structure locale. Coordonnateur provincial. 		
Un système partenarial est amorcé et renforcé.	Pourcentage de projets financés dans un cadre partenarial.	Nombre de projets financés cadre partenarial/ nombre de projets réalisés.	<ul style="list-style-type: none"> Douar. Commune rurale. 	Convention de partenariat. Fiche de suivi/douar.	1 fois/an.		Idem.		

Appui au processus de renforcement de la gouvernance et des capacités locales

Résultats attendus	Indicateurs	Définition	Echelle de mesure	Sources d'information	Périodicité	Responsable de la collecte des données	Responsable de la synthèse	Valeur initiale	Valeur attendue
Les acteurs locaux maîtrisent les concepts de base de la planification.	Pourcentage de communes ayant élaboré un ILDH* selon une planification stratégique.	Nombre de communes rurales ayant élaboré un ILDH selon PS/nombre total des communes.	Communes rurales.	<ul style="list-style-type: none"> Bilan. Fiche. Suivi communal. 	1 fois/an.	<ul style="list-style-type: none"> Structure locale. Coordonnateur provincial. 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur provincial. 		> 80 %.
Des structures de coordination et d'accompagnement sont mises en place.	Nombre de structures constituées et opérationnelles.	Nombre des comités provinciaux et communaux constitués/ nombre total des communes-cibles.	<ul style="list-style-type: none"> Province. Commune rurale. 	Rapport de suivi.	1 fois/an.	Idem.	Idem.		

* Initiative Locale pour le Développement Humain



Cadre organisationnel du programme

1. Importance du système de pilotage de gestion

Le programme est complexe, du fait de sa dispersion géographique (360 communes rurales) et de la variété des actions à entreprendre, réparties en 5 grands axes :

- infrastructures de base ;
- services sociaux ;
- activités génératrices de revenus stables ;
- appui au processus de renforcement de la gouvernance et des capacités locales ;
- préservation de l'environnement et des ressources.

Sa gestion nécessite la mise en place, le plus tôt possible, d'un outil d'accompagnement souple et efficace qui comprendrait à la fois un logiciel "Système d'information géographique" et un système de pilotage de gestion.

D'où l'urgence de :

- engager une société privée pour la conception et la mise en place de ce système ;
- identifier le personnel qui assurera le fonctionnement de ce système ;
- assurer la formation de ce personnel.

2. Principes de base

La proposition faite pour le présent programme utilisera pleinement les deux principes de décentralisation et de participation, et la programmation sera initiée au niveau le plus proche de la cible.

3. Organisation du programme

• Au niveau local

Organe de décision : le Conseil communal

Rôle

- Intégrer dans son statut interne la structure opérationnelle communale au sein de la commission chargée des affaires économiques et sociales.
- Elaborer le Plan de développement économique et social selon la démarche de l'ILDH).
- Faciliter et suivre la mise en œuvre de l'ILDH.
- Le plaidoyer/communication.

Structure opérationnelle communale : coordonnée par l'autorité locale

Mission

- Elaborer le projet de l'Initiative Locale pour le Développement Humain sur la base des orientations du programme, des données de la monographie et du diagnostic participatif.
- Etablir les Plans d'action annuels.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des Plans d'action.
- Coordonner la participation des populations.

Composition

- Le représentant de l'autorité locale.
- Le président de la commune.
- Le président et les membres de la commission chargée du développement économique, social et culturel (la composition de cette commission est fixée par le règlement intérieur du Conseil communal).
- Le secrétaire général de la commune.
- L'ingénieur ou, à défaut, le technicien communal.
- Les représentants des services de l'Etat opérant sur le territoire de la commune avec comme noyau dur : la Santé, l'Education, l'Agriculture, l'Entraide nationale.
- Des représentants du tissu associatif communal avec un minimum de deux membres : un homme et une femme.
- Des représentants de coopératives.
- Une animatrice d'atelier d'alphabétisation.
- Un représentant volontaire du secteur privé opérant sur le territoire de la commune.

Secrétariat

Point focal désigné par la commune.

Cette structure tiendra à jour un registre où seront consignées toutes les activités et tâches accomplies par cette structure dans le cadre de ce programme. En outre, elle établira, à l'attention du comité provincial, un rapport bimensuel sur l'état d'avancement du Plan d'action.

• Au niveau provincial

Le gouverneur met en place un comité de pilotage dédié aux ILDH. Ce comité est ouvert, dans le cadre de forums locaux élargis, à l'écoute de l'ensemble des acteurs élus, associatifs, économiques, politiques ou syndicaux qui souhaitent s'impliquer dans le développement humain.

Le comité de pilotage provincial assure par ailleurs la supervision de la mise en œuvre des programmes au niveau local.

Sur le plan opérationnel, le gouverneur procède à la consolidation provinciale des programmes d'action élaborés par les comités locaux des communes et quartiers impliqués pour contractualisation des ressources avec le niveau central. Il assure le déblocage des fonds alloués en fonction de l'avancement des projets avec suivi et contrôle des actions.

Cellule de coordination provinciale

Basée à la Division de l'Action Sociale et coordonnée par un coordinateur provincial.

Rôle

- Assurer la bonne exécution du programme au niveau de la province.
- Servir de lien entre les structures communales, le comité provincial de développement humain et le comité national.

Elle aura entre autres à :

- recevoir, analyser et soumettre les ILDH et les Plans d'action annuels au Comité provincial pour approbation ;
- transmettre les Plans d'action, validés par les acteurs locaux, au Comité national ;
- apporter l'assistance technique nécessaire aux structures communales, et dans le cas où l'appui sollicité dépasse ses compétences, demander l'aide du Comité provincial/cellule centrale ;

- s'assurer que tous les mouvements, tant physiques que financiers, réalisés par le programme dans la province ont bien été captés par le système de pilotage et transmis à la cellule centrale ;
- coordonner les activités communes intéressant plusieurs communes ;
- effectuer des visites de suivi sur le terrain ;
- documenter le programme ;
- faciliter les missions de suivi des membres des comités provinciaux/comité national/cellule centrale.

Composition

- Fonctionnaires de la province : chefs de division (Action sociale / Affaires rurales/ Collectivités locales/ technique).
- Points focaux : éducation, santé, agriculture.
- Un représentant du tissu associatif.
- Un représentant du secteur privé.
- Un cadre chargé de manier le système de pilotage de gestion.

Coordination

- Un coordinateur provincial à désigner par le gouverneur (un fonctionnaire rattaché à la Division de l'Action Sociale).
- Cette cellule devra être renforcée par un personnel d'appui logistique : secrétaires, chauffeurs.

• Au niveau régional

- Le wali, en liaison avec le comité de pilotage du niveau central, veille à la cohérence globale des programmes provinciaux et coordonne leur déploiement.
- Le wali assure au niveau régional quelques actions transversales dans le cadre des programmes : organisation de formations, communication, etc.

• Au niveau central

- Organe de décision : comité de pilotage présidé par le Premier ministre.
- Ce comité assure l'allocation générale des ressources, la communication institutionnelle et la promotion de la coopération internationale.

Méthodologie d'intervention

L'itinéraire méthodologique proposé suivra le processus d'élaboration de l'Initiative Locale pour le Développement Humain (ILDH) à travers les étapes suivantes :

- **Constitution de la structure communale opérationnelle.**
- **Renforcement des capacités :** sessions de formation au profit des membres de la structure communale sur l'approche participative, la planification stratégique, les techniques d'animation, la charte communale, la gestion de projets, le plaidoyer...
- **Connaissance de la situation et des besoins :**
 - élaboration de la monographie communale ;
 - élaboration d'un diagnostic participatif.
- **Planification :**
 - élaboration des ILDH par les comités locaux ;
 - agrégation et validation des ILDH par les comités provinciaux de développement humain ;
 - élaboration de Plans d'action annuels.
- **Partenariat :**
 - établissement d'un plan de communication pour la recherche active de partenaires.
- **Suivi/évaluation de l'ILDH**
- **Pérennisation du processus :**
 - mise en place d'un système d'information communal ;
 - pérennisation des programmes de formation (élaboration de guides-manuels, formation de formateurs..) ;
 - responsabilisation du Conseil communal à travers l'implication de la commission économique et sociale dans le pilotage du processus d'élaboration de l'ILDH et l'adoption de la démarche ILDH dans l'élaboration du plan de développement économique et social.

1. Structure opérationnelle communale

Mandat

- Elaborer le projet d'ILDH à faire valider par le Comité provincial de développement humain.
- Elaborer les Plans d'action annuels.
- Assurer la mise en œuvre des Plans d'action annuels.
- Assurer le suivi des actions sur le terrain.

Tâches

- Collecter les données de base et élaborer la monographie communale sur la base du canevas préétabli.
- Identifier les besoins prioritaires des populations-cibles en accordant une attention particulière à la dimension genre (enfants/femmes/hommes : jeunes et moins jeunes...) et ce à travers la réalisation et l'exploitation du diagnostic participatif (les techniques du diagnostic participatif seront développées lors de l'atelier de formation des structures locales sur l'approche participative/genre).
- Préparer le projet d'ILDH sur la base du canevas préétabli.
- Présenter le projet ILDH pour validation au Comité provincial de développement humain.
- Restituer aux populations la version validée de l'ILDH (par exemple : affichage de l'ILDH au siège de la commune, au caïdat, à la formation sanitaire, dans les écoles, dans les foyers féminins, au siège de l'association villageoise, à la porte d'entrée de la mosquée, à l'entrée du souk...).

- Etablir le Plan d'action annuel découlant de l'ILDH, en concertation avec le coordonnateur provincial et en tenant compte des priorités des populations, des orientations du comité national et de l'enveloppe budgétaire mobilisée.
- Elaborer un planning d'exécution du Plan d'action et en informer tous les acteurs concernés, y compris les populations.
- Elaborer un système de suivi participatif des actions en impliquant la société civile, les élus au niveau des douars et les associations locales dans le suivi des actions sur le terrain.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des actions sur le terrain.
- Rédiger un rapport bimensuel sur l'état d'avancement du Plan d'action à transmettre au comité provincial.
- Tenir un registre où seront consignées chaque jour, et ce dès la création officielle de la structure locale, les tâches exécutées, les comptes-rendus des réunions tenues et des visites sur le terrain, les contraintes rencontrées, les solutions apportées aux problèmes rencontrés et toute information utile sur le déroulement du Programme de lutte contre la pauvreté ; ce registre devra être mis à la disposition des missions de suivi nationale, régionale et provinciale.
- Réajuster le Plan d'action sur la base des observations et recommandations éventuelles des missions de suivi.
- Elaborer le bilan annuel à soumettre au Comité provincial.

Composition. S'assurer de la représentation des femmes.

Le nombre total ne devra pas dépasser une vingtaine de personnes :

- le représentant de l'autorité locale : coordinateur ;
- le président de la commune : président de la structure ;
- le président et les membres de la commission chargée du développement économique, social et culturel (la composition de cette commission est fixée par le règlement intérieur du Conseil communal) ;
- le secrétaire général de la commune ;
- l'ingénieur ou, à défaut, le technicien communal ;
- les représentants des services de l'Etat opérant sur le territoire de la commune avec comme noyau dur : la Santé, l'Education, l'Agriculture, l'Entraide nationale ;
- des représentants du tissu associatif communal avec un minimum de deux membres : un homme et une femme ;
- des représentants de coopératives ;
- une animatrice d'atelier d'alphabétisation ;
- un représentant volontaire du secteur privé opérant sur le territoire de la commune.

Secrétariat : la Commune rurale.

Moyens

- Véhicule TT avec chauffeur et budget de fonctionnement (carburant, frais d'entretien...).
- Ordinateur avec logiciels adéquats (si le siège de la commune n'est pas électrifié, un relais devrait être créé au niveau du cercle ou de la province pour assurer la saisie et l'impression des documents).
- Photocopieuse.
- Salle de réunion équipée avec une table et un nombre suffisant de chaises.
- Rames de papier en nombre suffisant.
- Système de motivation des membres de la structure locale notamment pour les phases de collecte des données et de suivi des actions sur le terrain.

2. Organisation de l'appui institutionnel

• Logique d'intervention

La logique d'intervention proposée est d'utiliser la démarche d'élaboration de l'ILDH et de mise en place des activités génératrices de revenus comme fil conducteur des actions de renforcement des capacités locales.

• Composantes du renforcement des capacités

Les besoins en renforcement devraient être satisfaits par la mise en œuvre de trois types d'actions : des actions de formation, des actions d'assistance technique et des actions de communication et d'information.

Formation

Les actions de formation devraient concerner les acteurs impliqués directement dans la réalisation du programme ILDH, structure locale opérationnelle, et dans la mise en place des Activités génératrices de revenus (AGR), agents de développement locaux, comités villageois, groupements féminins, associations villageoises, coopératives....

Approche

Recours à la formation des formateurs

Compte tenu du nombre important de structures opérationnelles locales à appuyer et à encadrer, le recours à la formation de formateurs locaux est à privilégier. Il est recommandé la formation d'une équipe de formateurs (3 à 4 personnes) par province qui, elle, assurerait à son tour la formation des structures communales.

Recours à des universitaires

La formation des formateurs pourrait être assurée dans la cadre d'un partenariat entre la wilaya de la région et l'université relevant de cette wilaya au terme duquel l'université mettrait à la disposition de la structure d'appui régionale des professeurs (un professeur spécialiste par domaine-objet de la formation) secondés par des étudiant(e)s qui, en plus de leur participation aux ateliers de formation, accompagneraient et apporteraient l'assistance technique aux structures locales dans les phases importantes d'élaboration de l'ILDH : diagnostic participatif, définition des objectifs, formulation des projets, notamment AGR, étude du marché pour les AGR, etc.

Recours à des consultants externes

Possibilité, également, de recourir pour des formations spécifiques et ciblées, à des consultants externes à l'échelle nationale (ex. pour le système de pilotage de gestion), à des membres expérimentés d'ONG (création d'associations, d'union d'associations, encadrement des femmes...), à l'expertise du centre de formation des collectivités locales, à la Direction de la Formation des cadres administratifs et techniques du ministère de l'Intérieur et au Haut Commissariat au Plan.

Profil des formateurs provinciaux

Une équipe de 4 cadres par province : 3 cadres administratifs et un cadre associatif :

- à sélectionner parmi les ressources humaines stables déjà en exercice dans les provinces ciblées (province, services extérieurs, espace associatif) ;
- lauréats de l'enseignement supérieur.
- disposant d'une capacité de communication et d'animation ;
- volontaires et motivés ;
- ayant une expérience dans le domaine du développement humain.

Contenu du programme de formation

Les thèmes de formation devraient être préalablement détaillés et discutés avec les structures d'appui nationale et régionales, l'objectif étant de faire correspondre les formations aux besoins réels des structures locales et aux attentes des partenaires locaux. A cet effet, une attention particulière devrait être accordée aux aspects pratiques des formations. Pour ce faire, une analyse préalable du profil des participants serait à effectuer. Pour les ateliers de formation destinés aux structures communales qui se caractérisent par une hétérogénéité professionnelle et intellectuelle, une attention particulière doit être accordée aux élus analphabètes.

La formation devra comporter un tronc commun à l'ensemble des participants, complété par des sessions de formation plus spécifiques portant sur les particularités de chacun des types d'institutions impliquées et en fonction des besoins spécifiques exprimés tout au long du processus de préparation et mise en œuvre de l'ILDH, y compris la mise en place des AGR.

Publics des formations

- Les membres des comités villageois/associations pour la gestion administrative et financière des associations, le partenariat, la formulation et la gestion de projets, la gestion et le suivi des activités génératrices de revenus, l'étude de marché d'AGR...).
- Les conseils de gestion des écoles pour la grille qualité de l'école, l'élaboration de plans d'action...).
- Les femmes rurales pour l'importance de l'organisation en coopératives/associations, l'alphabétisation fonctionnelle, la formulation de projets AGR, la commercialisation des produits d'AGR...).
- Les conseillers communaux pour le partenariat, le plaidoyer, la communication...).
- Les gestionnaires administratifs pour le suivi/évaluation, le système d'information, le système de pilotage de gestion, la communication...).
- Les agents de développement locaux selon les besoins et profils.
- Formations spécifiques selon les besoins exprimés : santé maternelle, petite enfance, nutrition, préscolaire...

Assistance technique

Les différents acteurs locaux ont peu d'expérience du travail en partenariat et ne sont pas à même d'assurer seuls toutes les tâches de préparation et d'exécution de l'ILDH, et il est donc nécessaire de leur fournir un appui technique permanent et adapté. Cet appui pourrait être assuré par des équipes d'agent(e)s de développement locaux (ADL) (1 agent et 1 agente par commune) qui ne seraient pas nécessairement des fonctionnaires (diplômé(e)s chômeurs, travailleurs sociaux, vulgarisatrices agricoles...). Ces ADL apporteraient leur aide notamment dans la phase de diagnostic et d'identification des besoins, en particulier des femmes rurales, pour développer et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus.

Ces ADL devraient bénéficier d'une formation multidisciplinaire afin de développer leurs compétences en matière de gestion, d'analyse organisationnelle, de préparation et de gestion des projets de développement. Vu la durée relativement longue du cycle de formation des ADL (au moins 6 mois), il serait intéressant, dans les premiers mois, que cet appui technique soit assuré par des étudiants(es) universitaires qui identifieraient des personnes-ressources au niveau des douars à former dans le tas en tant qu'agent(e)s de développement locaux.

Pour pérenniser les actions du programme, il y aurait lieu d'activer la création d'un cycle de formation des agents de développement locaux. Les structures communales et provinciales seraient aussi outillées de manuels et de guides de travail fournis par les structures d'appui régionales et nationale.

Communication-information

Des plans de communication aux niveaux national, régional, provincial, communal et local devraient être élaborés et mis en œuvre. Des ateliers de démarrage devraient être organisés pour sensibiliser et informer les autorités locales sur l'importance de la démarche participative et le renforcement des capacités locales pour le succès et la pérennité des actions du programme.

• Séquence d'intervention

La mise à niveau des acteurs locaux devrait se faire graduellement en suivant une progression ajustée sur l'avancement du projet d'élaboration de l'Initiative Locale pour le Développement Humain et sur la mise en œuvre et le suivi de l'ILDH. Pour respecter cette orientation, une démarche en quatre étapes est proposée.

Formation des formateurs

L'ordonnancement logique des sessions de formation de base proposé est le suivant :

- **formation sur les techniques d'animation-communication** pour que ces formateurs puissent disposer des outils pédagogiques nécessaires pour animer les sessions de formation au profit des acteurs ;
- **formation sur l'approche participative/genre et la planification stratégique ;**
- **formation sur le rôle, la gestion administrative et financière de l'association, la formulation et la gestion de projet.**

Au terme de ces 3 sessions de formation, chaque groupe provincial de formateur disposerait d'une "valisette" de guides-manuels de formation pratiques et serait en mesure d'enclencher le processus de formation des acteurs.

Formation des acteurs

Cette étape a pour objectif de fournir aux acteurs locaux une formation générale leur permettant d'acquérir la connaissance suffisante pour initier le processus de planification concertée.

Cette formation générale devra être réalisée avant toute intervention sur le terrain.

Elle suivra l'ordonnancement logique ci-après :

- **formation sur la charte communale** : il est proposé que cette formation soit dispensée par des cadres de la province (chef de la division des collectivités locales et chef des finances locales) sans passer par la formation des formateurs ;
- **formation sur l'approche participative/genre et la planification stratégique ;**
- **formation sur le rôle, la gestion administrative et financière de l'association, formulation et gestion de projet.**

A l'issue de ces formations, la structure communale opérationnelle serait capable et disposerait des outils nécessaires pour engager le processus d'élaboration de l'ILDH par :

- l'organisation des réunions avec les populations afin qu'elles puissent s'organiser, reconnaître les personnes les plus aptes à les représenter dans ce processus ;
- la réalisation de la monographie communale ;
- la réalisation du diagnostic participatif.

Séquence d'élaboration de l'ILDH durant les ateliers communaux de planification

La troisième étape consistera dans l'élaboration proprement dite de l'ILDH. Il s'agira d'organiser pratiquement la séquence d'élaboration de l'Initiative durant des ateliers communaux de planification.

L'assistance consistera donc en un appui à la planification et à l'animation de ces ateliers. Cet appui pourrait être réalisé :

- soit directement par des cadres du Haut Commissariat au Plan (directions centrale et régionales du Plan) ;
- soit par les cadres du Département du Plan qui assureront la formation des formateurs dans le cadre d'un atelier communal, lesquels formateurs seront chargés de l'animation et de l'encadrement des autres ateliers communaux.

Il est proposé que cette séquence soit suivie d'une formation spécifique sur le suivi-évaluation. Pour ce faire, il faudrait identifier les personnes-ressources aux niveaux provincial et communal en charge du système de suivi-évaluation du programme et leur assurer la formation adéquate.

Appui à la création et à la gestion d'AGR

Pour les AGR, leur mise en œuvre exige, en général, un appui en matière de préparation des dossiers et, éventuellement, d'accès au crédit, une formation initiale de base pour chaque type de projet et un accompagnement-encadrement ultérieur ; il est donc proposé que cet appui soit intégré dans le projet AGR et pris en compte dans l'estimation du coût global de l'appui institutionnel.

3. Orientation du programme

- Focaliser prioritairement les ressources du programme sur les actions susceptibles d'engendrer ou de renforcer l'activité économique et commerciale des populations de la commune ciblée.
- Favoriser et soutenir les instruments de financement les plus novateurs, tels le micro-crédit.
- Les infrastructures et équipements indispensables à la constitution d'un tissu économique viable en milieu rural étant une préoccupation de différents départements sectoriels, le programme devra bénéficier d'une synergie avec l'ensemble des secteurs de l'Etat concernés afin d'optimiser les résultats du programme, notamment : PERG, PAGER, PNRR, programmes du département de l'Agriculture, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, programmes ruraux des départements de l'Education et de la Santé, etc.

4. Projet de canevas pour la préparation de l'Initiative pour le Développement Humain en milieu rural (ILDH)

Le document présenté en annexe propose une démarche méthodologique pour l'élaboration de l'Initiative Locale pour le Développement humain en milieu rural.

L'objectif recherché est de mettre à la disposition des structures locales communales un outil de planification dynamique et stratégique les aidant à dresser un état des lieux de leur commune, à analyser la situation sociale, à recenser les besoins et à identifier les actions conduisant à l'établissement de l'ILDH et permettant d'améliorer la situation et les conditions de vie des populations.

Par ailleurs, il est proposé de rechercher et de croiser les informations quantifiées et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de procéder à une analyse efficace des différentes actions à entreprendre. Ce document, qui se présente comme un support méthodologique, est à caractère indicatif et propose les thèmes à traiter en fonction de la disponibilité des informations appelées à être finalisées au niveau local.

5. Projets/actions-types

Dans la phase de négociation avec les populations des projets et actions à retenir, il serait pertinent que les structures locales d'action puissent disposer d'une liste de projets novateurs à base communautaire déjà expérimentés et d'activités susceptibles d'insérer ces populations-cibles dans le circuit économique et leur ouvrir des marchés où ils pourront réaliser de la plus-value. On trouvera en annexe des fiches de description de ces projets.

Annexes

Annexe 1

Fiche technique commune rurale

Annexe 2

Fiche technique douar

Annexe 3

**Projet de canevas pour la préparation
de l'Initiative Locale pour le Développement Humain**

Annexe 4

مشروع نموذج لإعداد المبادرة المحلية للتنمية البشرية بالوسط القروي

Annexe 5

Projets-types

Annexe 6

Activités Génératrices de Revenus-types



Annexe 1

Fiche technique commune rurale

Localisation

Commune/province

Région : Cercle :

Province : Caïdat :

Commune rurale :

Accès au chef-lieu de la commune, par rapport au siège de la province

- Route goudronnée :
- Chemin revêtu :
- Piste carrossable :
- Chemin non carrossable :

Présentation de la commune

- Date de création :
- Démographie : année :
 - Population : – Nombre de foyers :
 - Enfants âgés de 6 à 11 ans : – Femmes en âge de procréer :
 - F :
 - G :
- Superficie :
- Nombre de douars :
- Nombre des membres du conseil communal :
- Nombre d'associations avec domaine d'activité :
- Nombre de coopératives avec domaine d'intervention :
- **Taux d'analphabétisme** : total : F : H :

Infrastructures de base

- *Electrification*
Taux d'accès à l'électricité :
Douars retenus dans cadre PNER avec date de programmation.
- *Eau potable*
Taux d'accès à l'eau potable :
Liste des douars retenus dans cadre du PAGER et dates prévues de lancement des travaux.
- *Assainissement* :
 - % foyers disposant d'un système individuel d'assainissement :
 - % foyers branchés à un réseau d'assainissement collectif fonctionnel :
- *Routes* :
 - Nombre de douars enclavés :
 - Pistes prévues dans le cadre du PNRR avec dates prévues de lancement des travaux.

Services de la commune (organigramme)

Budget communal (2003)

Nature des recettes	Montant	%

	Montant	%
Budget de fonctionnement		
Budget d'investissement		

Répartition des prêts FEC par secteur financé

Secteurs	Au 31/12/2002		Au 31/12/2003		Evolution
	Montant	%	Montant	%	

Personnel communal

Structure des emplois

Catégorie d'emploi	Effectif	%
Cadres supérieurs		
Cadres moyens		
Agents d'exécution		
Main-d'œuvre ouvrière		
Autres (à préciser)		

Liste des cadres formés dans les centres de formation administrative ou dans les instituts de formation technique par filière durant les deux dernières années :

Filière	Cadres supérieurs		Cadres moyens	
	2003	2004	2003	2004

Secteurs économiques

- Agriculture
- Commerce
- Artisanat
- Industrie
- Mines
- Autres (à préciser)

Secteurs touristiques

.....
.....

Infrastructures éducatives

- Nombre d'unités de préscolaire : Nombre d'inscrits : dont filles
- Existence d'écoles : Nombre de classes :

Effectif	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
Filles					
Total					

- Infrastructures disponibles à l'école :
 - latrines pour filles : cantine : bibliothèque : ...
 - éclairage : clôture :
- Existence de collège : si oui, nombre de classes :
- Existence d'un internat : si oui, capacité : dont filles :
- si non, distance du collège le plus proche :
- Existence de Dar Taliba : Distance/douar le plus éloigné :
- Existence de Dar Talib : Distance/douar le plus éloigné :
- **Taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans :**

Infrastructures sanitaires

- Hôpital de zone : Capacité : *préciser distance/douar le plus éloigné*
- Dispensaires ruraux :
- Centre de santé communal :
- Module d'accouchement :
- Personnel médical et paramédical :
- Ambulance :
- Pharmacie : *préciser distance/douar le plus éloigné*
- Dépôt pharmaceutique :

Etablissements socio-culturels et sportifs

- Foyer féminin :
- Maison de jeunes :
- Terrain de sport :
- Autres :

(a) Services administratifs représentés au niveau de la commune rurale :

.....
.....
.....

Organismes d'appui au développement local

Associations villageoises

Nom de l'association	Domaines d'activités	Projets réalisés les 5 dernières années			Projets en cours		
		Nature	Partenaire	Source de financement	Nature	partenaire	Source de financement

Nom de l'association	Nombre de membres du bureau		Niveau d'instruction des membres du bureau				Source de financement
	Femmes	Total	Sans	Primaire	Secondaire	Universitaire	

Coopératives

Nom de la coopérative	Nombre d'adhérents		Domaine d'activité
	F	H	

- Groupements féminins : nombre et domaines d'intérêt.
- Existence de projets réalisés avec des intervenants internationaux :
Si oui, lesquels et dans quels domaines ?

Projets en cours ou programmés

Nature du projet	Responsable	Coût du projet	Date de lancement	Date prévue d'achèvement

Annexe 2

Fiche technique douar

Localisation

Douar/province

Région : Cercle :
Province : Caïdat :
Commune rurale :

Douar :

Accès au douar (par rapport au siège de la province)

- Route goudronnée :
- Chemin revêtu :
- Piste carrossable :
- Chemin non carrossable :

Présentation du douar

- Démographie (année :)
 - Population : – Nombre de foyers :
 - Enfants âgés de 6-11 ans : – Femmes en âge de procréer :
 - F :
 - G :
- Type d'habitat :
 - Groupé : Dispersé : Eclaté :
- Activités économiques principales :
 - Agriculture :
 - Elevage :
 - Commerce :
 - Autres :
- Taux d'analphabétisme : total : F : H :

Infrastructures existantes

- **Electrification** :

Si le douar n'est pas électrifié, préciser s'il est retenu dans le PNER et pour quelle année ?
- **Eau potable** :

Mode actuel d'approvisionnement :

Nombre de bornes-fontaines :

Nombre de foyers ayant des branchements individuels :

Mode de gestion :

Si le douar n'a pas accès à l'eau, est-il programmé dans le cadre du PAGER et pour quelle année ?

• **Assainissement :**

Mode d'assainissement existant :

Nombre de foyers ayant des systèmes individuels d'assainissement :

Système d'assainissement collectif existant :

• **Etablissements de santé** (préciser distance/douar) :

– Dispensaire :

– Centre de santé communal :

– Module d'accouchement :

– Personnel médical et paramédical :

– Pharmacie :

– Dépôt pharmaceutique :

• **Etablissements scolaires :**

– Nombre d'unités de préscolaire : Nombre d'inscrits : dont filles

– Existence d'école : Nombre de classes :

Effectif	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
Filles					
Total					

– Infrastructures disponibles à l'école :

– Latrines pour filles : cantine : bibliothèque :

– Eclairage : clôture :

– Existence d'un collège : si oui, nombre de classes :

– Existence d'un internat, si oui capacité : dont filles

si non, distance du collège le plus proche :

– Existence de Dar Taliba : Distance/douar :

– Existence de Dar Talib : Distance/douar :

• **Etablissements socioculturels et sportifs :**

– Foyer féminin :

– Maison de jeunes :

– Terrain de sport :

– Autres :

Organismes d'appui au développement local

Associations villageoises

Nom de l'association	Nombre de membres du bureau		Niveau d'instruction des membres du bureau				Source de financement
	Femmes	Total	Sans	Primaire	Secondaire	Universitaire	

Coopératives

Nom de l'association	Domaines d'activités	Projets réalisés les 5 dernières années			Projets en cours		
		Nature	Partenaire	Source de financement	Nature	partenaire	Source de financement

Groupements féminins : nombre et domaines d'intérêt.

Projets en cours ou programmés

Nom de la coopérative	Nombre d'adhérents		Domaine d'activité
	F	H	

Nature du projet	Responsable	Coût du projet	Date de lancement	Date prévue d'achèvement

Annexe 3

**Projet de canevas
pour la préparation de l'Initiative
pour le Développement Humain
en milieu rural**

L'objectif recherché est de mettre à la disposition des structures locales communales un outil de planification dynamique et stratégique les aidant à dresser un état des lieux de leur commune, à analyser la situation sociale, à recenser les besoins et à identifier les actions conduisant à l'établissement de l'ILDH et permettant d'améliorer la situation et les conditions de vie des populations.

Par ailleurs, il est proposé de rechercher et de croiser les informations quantifiées et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de procéder à une analyse efficace des différentes actions à entreprendre.

Ce document, qui se présente comme un support méthodologique, est à caractère indicatif et propose les thèmes à traiter en fonction de la disponibilité des informations appelées à être finalisées au niveau local.

Données monographiques de la commune

1. Présentation de la commune

- Identification de la commune : nom, cercle, province, région.
- Délimitation : communes limitrophes.
- Superficie de la commune (comparer avec la province).
- Population et densité : comparer avec la province.
- Nombre de communes dans la province.
- Nombre de douars de la commune, état de concentration de l'habitat : habitat groupé, habitat dispersé.

2. Principales caractéristiques géographiques

Climat, type de climat, pluviométrie moyenne annuelle, types de sols dominants, ressources en eau, relief.

3. Caractéristiques démographiques

Sexe, classe d'âge, activité, analphabétisme, emploi, chômage, âge moyen au 1^{er} mariage, femmes en âge de procréation, naissances, handicapés.

4. Activités sociales

Education : préscolaire, enseignement fondamental et secondaire, formation professionnelle, activités culturelles, jeunesse et sports, santé (formations sanitaires, encadrement médical et paramédical, couverture sanitaire).

5. Activités économiques

Agriculture : superficie agricole utile, superficie irriguée, principales plantations fruitières, superficie des parcours, principales cultures et production.

Forêts : superficie, principales essences forestières, production, importance de l'activité de la chasse.

Elevage : importance du cheptel, apiculture, aviculture (production).

Artisanat : types d'artisanat, nombre d'artisans, production.

Tourisme : infrastructures, sites, importance de l'activité.

Autres activités : industrie, mines et carrières, souks, moulins, maâsras, fours, hammams.

6. Infrastructures de base

Accès à la commune : réseau routier, moyens de transports.

Accès à l'eau potable : nombre de douars et de population desservis, de foyers branchés, mode de gestion.

Raccordement au réseau d'électricité : nombre de douars desservis, nombre de foyers desservis, mode de gestion.

Assainissement liquide (mode d'assainissement, pourcentage des ménages par localité disposant d'un système hygiénique d'évacuation des eaux usées, lieux de rejet).

Assainissement solide : mode actuel, lieux de rejet.

7. Organismes d'appui au développement

Les ONG nationales et internationales, les associations des parents et tuteurs d'élèves, les associations locales, les coopératives...

Analyse de la situation sociale

1. Description de la situation

A structurer en 5 axes :

- *Infrastructure de base* : couverture des foyers en électricité, en eau potable/ assainissement, accès à la route...
- *Les services sociaux de base (tenir compte du genre)* : éducation (scolarisation, enfants en âge de scolarisation, enfants non scolarisés, échec scolaire, déperditions, accès au collège, préscolaire, cantines scolaires...), analphabétisme (par tranche d'âge et par sexe), handicapés (par type d'handicap, par sexe et par âge...), santé (accès des familles aux soins de santé de base, vaccination, maladies des enfants, mortalité infantile, santé maternelle, planification familiale, encadrement des accouchements, hygiène...), formation professionnelle, travail des enfants, enfants séparés de leurs parents, enfants abandonnés.
- Niveau de pauvreté, chômage, revenus, activités génératrices de revenus.
- Capacité d'interaction entre les différents acteurs locaux (commune, société civile, secteur privé).
- Préservation et gestion des ressources naturelles.

2. Principales problématiques

Relever les principaux problèmes auxquels se heurte la commune tels qu'ils ont été cités par les populations concernées lors du diagnostic participatif* et par rapport aux 5 axes susvisés. Par ailleurs, il convient d'y insérer les problèmes qui apparaissent à travers l'analyse des indicateurs.

Les problèmes soulevés par les enquêtés seront classés par ordre décroissant du nombre de fois cités pour connaître le classement des problèmes par degré d'urgence.

Après avoir dressé ce schéma, la structure communale sera en mesure d'élaborer et de définir une stratégie de développement à court et à moyen termes basée sur les attentes et besoins réels des populations.

(*) Il s'agit d'une étude cruciale du processus de planification qui devrait être précédée d'une séquence de sensibilisation et d'explication sur les objectifs et une information sur les étapes et les coûts en temps que nécessite le processus.

Définition de la stratégie de développement

La définition de cette stratégie devrait être réalisée à la lumière d'une classification réaliste des besoins prioritaires et urgents des populations-cibles en fonction :

- des attentes des populations exprimées lors du diagnostic participatif ;
- d'une cohérence entre l'existant et le projeté ;
- d'une recherche de complémentarité et d'équilibre entre les douars de la commune et entre la commune et les communes voisines au niveau des actions à mener.

1. Analyse des atouts et des faiblesses du territoire

- Potentialités et ressources locales non/sous-employées ou mal utilisées, ressources financières de la commune, budget communal, projets structurants, etc.
- Contraintes (enclavement, contraintes géographiques, contraintes financières (budget communal), sécheresse, intempéries, projets susceptibles de perturber l'équilibre du territoire communal, etc.).

2. Axes prioritaires d'intervention : se référer aux résultats du diagnostic participatif

Il est recommandé de procéder au classement des "solutions proposées" par les populations lors du diagnostic participatif. Ce classement se fera en fonction du nombre de fois où le problème est cité et en fonction de la priorité accordée à chaque solution. Après le classement des "solutions proposées", la structure communale sera en mesure de déterminer les priorités de la commune et de fixer les objectifs à atteindre.

3. Objectif général de l'ILDH

Il faut y présenter l'objectif général qu'on cherche à atteindre à travers la réalisation de l'ILDH.

4. Objectifs spécifiques du PDHC et indicateurs de suivi

Les objectifs spécifiques émaneront du diagnostic participatif. Chaque objectif spécifique doit être assorti d'un ou des indicateurs de suivi permettant de mesurer les résultats obtenus.

5. Stratégie d'intervention

Exemple : mise en œuvre de l'Initiative en favorisant la participation communautaire, la participation des femmes, la participation des enfants, le partenariat, la contractualisation...

Programme de l'Initiative Locale pour le Développement Humain

1. Projets en cours de réalisation

Après avoir cité le nombre de projets en cours de réalisation sur le territoire de la commune, leur nature et l'enveloppe budgétaire consacrée à leur réalisation, il faut présenter dans le tableau ci-dessous tous les projets en cours de réalisation sur le territoire de la commune par les différents intervenants.

Intitulé du projet	Localisation	Organisme chargé de l'exécution	Dates de		Coût	Source de financement	Observation
			lancement	achèvement			

Cette liste devrait être accompagnée d'une fiche-projet dûment remplie pour chaque projet en cours de réalisation.

2. Projets programmés

Il ne faut insérer sous cette rubrique que la liste des projets déjà programmés sur le territoire de la commune, que ce soit par la commune elle-même ou par d'autres intervenants.

Intitulé du projet	Localisation	Organisme chargé de l'exécution	Dates de		Coût	Source de financement	Observation
			lancement	achèvement			

(Chaque projet doit faire l'objet d'une fiche technique en annexe).

3. Les projets nouveaux

La rubrique "projets nouveaux" est destinée à recevoir les projets répondant aux attentes des populations et ayant un impact direct ou indirect sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune et qui sont éligibles au financement INDH.

L'identification des actions est une étape qui suit le diagnostic sur la situation et est une séquence de négociation et de discussion avec les populations qui aboutissent à des propositions d'actions hiérarchisées.

Les techniciens doivent avoir un point de vue technique documenté qui se décline sous forme de propositions négociables.

Le choix de ces projets se fera à partir des solutions proposées par les populations elles-mêmes lors du diagnostic participatif. On doit aussi identifier ou pré-identifier le partenaire, les modalités pratiques et techniques de réalisation, le responsable du suivi de réalisation et les indicateurs de performance. Les projets doivent être choisis de façon à ce qu'ils permettent d'atteindre les objectifs déjà fixés. Il faut donc y insérer la liste de ces projets avec une fiche technique pour chaque projet en annexe.

Objet	Intitulé du projet	Localisation	Organisme chargé	Coût	Observation

Modalités de gestion et de suivi de l'Initiative Locale pour le Développement Humain

1. Modalités de gestion

Qui va gérer l'ILDH ? Qui va chercher le financement ? Qui va coordonner les actions ?

2. Modalités de suivi des indicateurs

Qui va collecter l'information pour le calcul des indicateurs ? Et comment ? Modalités d'évaluation : quand ? comment ? qui ? Lien avec le système d'information.

Une attention particulière doit être accordée à la mise en place de mécanismes permettant la participation durable et effective de tous les acteurs locaux, notamment les associations villageoises, dans la gestion et le suivi de l'ILDH.

Annexes

- Fiches projets : en cours de réalisation, programmés, proposés.
- Tableaux récapitulatifs.

Fiche-projet
Projets en cours de réalisation

Numéro d'ordre :

Province : Commune :

1. Secteur ou sous-secteur :

2. Intitulé du projet :

3. Localisation : douar ou lieu-dit :

4. Organisme chargé de l'exécution :

5. Partenaires : 1

2

3

6. Coût total du projet en Dh :

7. Echancier des investissements et sources de financement (en 1 000 Dh) :

Année	1	2	3	4	Total	%
Source de financement						
Budget de l'Etat						
•						
•						
Budget du Conseil communal						
Budget du Conseil provincial						
Budget de l'Assemblée régionale						
ONG						
•						
•						
Bénéficiaires						
Autres sources						
•						
Total						100

8. Date de lancement des travaux :

9. Date prévue pour l'achèvement :

10. Etat d'avancement du projet :

10.1. Taux de réalisation comptable (dépenses) :

10.2. Taux de réalisation physique :

11. Organisme responsable du fonctionnement et de la maintenance du projet :

12. Nature et description du projet (capacité, volume, longueur, superficie, etc.) :

13. Objectifs du projet :

13.1. Population touchée :

13.2. Besoins satisfaits :

13.3. Autres objectifs :

Fiche-projet Projets programmés

Numéro d'ordre :

Province :

Commune :

1. Secteur ou sous-secteur :

2. Intitulé du projet :

3. Localisation: Douar ou lieu-dit :

4. Organisme chargé de l'exécution :

5. Partenaires :

1.

2.

3.

6. Coût total du projet en Dh :

7. Echancier des investissements et sources de financement (en 1 000 Dh) :

Année	1	2	3	4	Total	%
Source de financement						
Budget de l'Etat						
•						
•						
Budget du Conseil communal						
Budget du Conseil provincial						
Budget de l'Assemblée régionale						
ONG						
•						
•						
Bénéficiaires						
Autres sources						
•						
Total						100

8. Date prévue pour le lancement des travaux :

9. Date prévue pour l'achèvement des travaux :

10. Organisme responsable du fonctionnement et de la maintenance du projet :

11. Nature et description du projet (capacité, volume, longueur, superficie, etc.) :

12. Objectifs du projet :

12.1. Population touchée :

12.2. Besoins satisfaits :

12.3. Autres objectifs :

Fiche-projet

Projets proposés

Numéro d'ordre :

Province :

Commune :

1. Secteur ou sous-secteur :

2. Intitulé du projet :

3. Localisation : douar ou lieu-dit :

4. Organisme chargé de l'exécution :

5. Partenaires :

1.

2.

3.

6. Coût total du projet en Dh :

7. Echancier des investissements et sources de financement (en 1 000 Dh) :

Année	1	2	3	4	Total	%
Source de financement						
Budget de l'Etat						
•						
•						
Budget du Conseil communal						
Budget du Conseil provincial						
Budget de l'Assemblée régionale						
ONG						
•						
•						
Bénéficiaires						
Autres sources						
•						
Total						100

8. Etat d'avancement du projet :

– Etude réalisée par :

– Etude à réaliser par :

9. Organisme responsable du fonctionnement et de la gestion du projet :

– proposé ou engagé

10. Nature et description du projet (capacité, volume, longueur, superficie, etc.) :

11. Objectifs du projet :

11.1. Population touchée :

11.2. Besoins satisfaits :

12.3. Autres objectifs :

12. Projets (existants, en cours de réalisation ou prévus) qui conditionnent ou améliorent le fonctionnement du projet-objet de cette fiche :

1.

2.

3.



Annexe 4

مشروع نموذج لإعداد المبادرة المحلية
للتنمية البشرية بالوسط القروي

مشروع نموذج لإعداد المبادرة المحلية للتنمية البشرية بالوسط القروي

مشروع لهيكله المبادرة المحلية

مقدمة

الفصل الأول : المعطيات المنغرافية

1. التعريف بالجماعة
2. الخصائص الجغرافية
3. المعطيات الديمغرافية
4. الأنشطة الاجتماعية
5. الأنشطة الاقتصادية
6. البنية التحتية
7. منظمات الدعم والتنمية

الفصل الثاني : الوضعية الاجتماعية

1. وصف الوضعية
2. الإشكاليات الأساسية

الفصل الثالث : تحديد استراتيجية التنمية

1. تحليل مؤهلات ونقائص الجماعة
2. محاور التدخل ذات الأولوية
3. الهدف العام للمبادرة المحلية للتنمية البشرية
4. الأهداف الخاصة للمبادرة المحلية للتنمية البشرية ومؤشرات التتبع
5. استراتيجية التدخل

الفصل الرابع : برنامج المبادرة المحلية للتنمية البشرية

1. مشاريع في طور الإنجاز
2. مشاريع مبرمجة
3. مشاريع جديدة

الفصل الخامس : طرق تدبير وتتبع المبادرة المحلية للتنمية البشرية

مشروع نموذج للخطوات المنهجية لإعداد المبادرة المحلية للتنمية البشرية

يكمن الهدف المنشود في توفير أداة لتخطيط فعال واستراتيجي بيد اللجان الجماعية، لمساعدتهم على تشخيص الوضعية الاجتماعية لجماعتهم، وتحليل وإحصاء الحاجيات وتحديد الأنشطة التي من شأنها أن تقود إلى إعداد المبادرة المحلية للتنمية البشرية لفائدة السكان وتسمح بتحسين حالتهم الاجتماعية والاقتصادية. كما يقترح البحث عن المعلومات الكمية والمؤشرات الكمية والكيفية بهدف القيام بتحليل ناجع لمختلف الأنشطة المزمع القيام بها. ويمكن اقتراح هذه الوثيقة كدعامة منهجية، ذات طابع توجيهي، تعرض الميادين الممكنة معالجتها وذلك تبعاً لتوفر المعلومات التي سيتم تدقيقها على المستوى المحلي.

تقديم : السياق، المشاركون، أهم مراحل إعداد المبادرة المحلية للتنمية البشرية.

الفصل الأول

المعطيات المنغرافية للجماعة

- التعريف بالجماعة (إسم الجماعة، الدائرة، الإقليم، الجهة).
- حدود الجماعة (الجماعات المجاورة).
- مساحة الجماعة (المقارنة مع الإقليم).
- السكان والكثافة (المقارنة مع الإقليم).
- عدد الجماعات بالإقليم.
- عدد الدواوير بالجماعة وحالة تركيز المساكن (مساكن مجتمعة، مساكن متفرقة).

1. المميزات الجغرافية والديمغرافية

- أهم الخصائص الجغرافية : نوعية المناخ، متوسط التساقطات السنوية، نوعية التربة، الموارد المائية، التضاريس...
- المميزات الديمغرافية : السكان حسب الجنس والسن، حسب النشاط، الأمية، الأطفال المعاقون، البطالة، معدل السن عند الزواج الأول، النساء في سن الإنجاب، الولادات السنوية...

2. القطاعات الاجتماعية

- التعليم الأولي، التعليم الأساسي والثانوي، التكوين المهني، الأنشطة الثقافية، الشبيبة والرياضة، الصحة (المنشآت الصحية، التكوين الطبي وشبه الطبي، التغطية الصحية...).

3. الأنشطة الاقتصادية

- الفلاحة : المساحة الصالحة للزراعة، المساحة المسقية، أهم أشجار الفواكه، المساحة الرعوية، أهم المزروعات والمنتجات.
- الغابات : مساحة أهم أنواع الأشجار، الإنتاج، أهمية نشاط القنص.
- تربية المواشي : أهمية القطيع...
- الصناعة التقليدية : أنواع الصناعة التقليدية، عدد الصناع، الإنتاج.
- السياحة : البنيات السياحية، المواقع السياحية، أهمية النشاط السياحي.
- أنشطة أخرى : الصناعة، المناجم والمقالع، الأسواق، المطاحن، المعاصر، الأفران، الحمامات.
- هيئات دعم الإنتاج والتنمية : المنظمات غير الحكومية، الجمعيات المحلية، التعاونيات...

4. التجهيزات الأساسية

- الوصول الى الجماعة : الشبكة الطرقية، وسائل النقل.
- الربط بالماء الصالح للشرب : عدد المنازل المستفيدة، عدد الأشخاص المستفيدين.
- الربط بشبكة الكهرباء : عدد الدواوير المستفيدة، عدد المنازل المستفيدة.
- التطهير : السائل (نوع التطهير، نسبة)، الصلب.

الفصل الثاني

تحليل الوضعية الاجتماعية للجماعة

1. وصف الوضعية

هيكلتها عبر خمسة محاور :

- البنية التحتية : تغطية المساكن بالكهرباء، الماء الصالح للشرب، التطهير، المسالك الطرقية.
- الخدمات الاجتماعية الأساسية (مع الأخذ بعين الاعتبار مقارنة النوع)
 - التعليم : التمدرس، الأطفال في سن التمدرس، الأطفال غير الممدرسين، الرسوب الدراسي، التكرار، الالتحاق بالتانوي، التعليم الأولي، المطاعم المدرسية، الأمية (حسب الفئات العمرية والجنس...) تشغيل الأطفال، الأطفال المشردون، (المعوقون، نوع الإعاقة مع السن والجنس).
 - الصحة : ولوج السكان للخدمات الصحية الأساسية : (التلقيح، أمراض الأطفال، وفيات الأطفال، صحة الأم، التخطيط العائلي، تأطير الولادات، النظافة).
 - المرافق الاجتماعية : التكوين المهني، الأندية، دور الشباب...
- مستوى الفقر، البطالة، الدخل، الأنشطة المدرة للدخل...
- حماية وتدبير الموارد الطبيعية.
- قدرات التفاعل ما بين مختلف المتدخلين المحليين (الجماعة، المجتمع المدني، القطاع الخاص).

2. الإشكالات الأساسية

استخراج أهم المشاكل التي تتعرض لها الجماعة، كما حددتها الساكنة المستهدفة عبر التشخيص التشاركي (* من جهة، وبغلافة مع المحاور الخمسة المشار إليها من جهة أخرى.

الفصل الثالث

تحديد استراتيجيات التنمية البشرية

سيتم تحديد هذه الاستراتيجيات على ضوء تصنيف واقعي للحاجات الأولية والمستعجلة للساكنة المستهدفة، حسب :

- انتظارات الساكنة المعبر عنها خلال التشخيص التشاركي ؛
- تجانس بين الموجود والمراد تحقيقه ؛
- توخي التكامل بين دواوير الجماعة من جهة، وبين الجماعة والجماعات المجاورة.

1. تحليل مؤهلات ونقائص الجماعة

- الإمكانيات والموارد المحلية : مستغلة بشكل كلي أو جزئي أو بشكل سيء.
- الموارد المالية للجماعة، الميزانية الجماعية...

(* يتعلق الأمر بدراسة مهمة لمسلسل التخطيط، الذي يجب أن تسبقه حملة تحسيسية وتوضيحية لأهدافه، والإخبار بمختلف مراحل الوقت الذي يستغرقه هذا المسلسل.

- العوائق (العزلة، الإكراهات الجغرافية، الإكراهات المالية (الميزانية)، الجفاف، مشاريع من شأنها التأثير على توازن التراب الجماعي...).

2. محاور التدخل ذات الأولوية

سيتم تصنيفها حسب ترتيب تشاركي وفقا لعدد المرات التي ذكرت فيها حتى تتمكن من تصنيفها تبعا لدرجة الاستعجال، وذلك اعتمادا على المشاكل التي أثارها السكان خلال التشخيص التشاركي.

3. الهدف العام للمبادرة المحلية للتنمية البشرية

يجب تقديم الهدف العام المتوخى بلوغه عبر إنجاز المبادرة المحلية للتنمية البشرية.

4. الأهداف الخاصة ومؤشرات التتبع

الأهداف الخاصة ستستخرج من خلال التشخيص التشاركي، كل هدف خاص يجب ربطه بمؤشرات للتتبع تسمح بقياس النتائج المحصل عليها.

5. استراتيجية التدخل

إنجاز المبادرة المحلية عن طريق :

- المقاربة التشاركية من أجل :

- ضمان تلبية الحاجيات الحقيقية ؛
- ضمان نجاح واستمرار المشروع ؛
- تقليص تكلفة المشاريع ؛
- دعم القدرات المحلية.

- التعاقد

- لتحديد التزامات ومسؤولية كل طرف.

- التشارك

- لجلب موارد إضافية وخبرات.

- مقارنة النوع

- لتمتين دور المرأة في التنمية المحلية.

الفصل الرابع

برنامج المبادرة المحلية للتنمية البشرية

1. مشاريع في طور الإنجاز

بعد تحديد عدد المشاريع التي هي في طور الإنجاز فوق تراب الجماعة، وتحديد طبيعتها والغلاف المالي المخصص لإنجازها سيتم تقديم كل هذه المشاريع حسب الجدول التالي :

إسم المشروع	التوطين	الهيئة المكلفة بالإنجاز	تاريخ الأشغال		الكلفة	مصدر التمويل	الملاحظة
			الانطلاق	الانتهاء			

هذه اللائحة يجب أن تكون مرفقة بجداذة لكل مشروع في طور الإنجاز.

2. مشاريع مبرمجة

سيتم فقط إدراج المشاريع التي تمت برمجتها سابقا فوق تراب الجماعة سواء من طرف الجماعة نفسها أو من طرف متدخلين آخرين.

الملاحظة	مصدر التمويل	الكلفة	تاريخ الأشغال		الهيئة المكلفة بالإنجاز	التوطين	إسم المشروع
			الانتهاء	الانطلاق			

هذه اللائحة يجب أن تتوخى إبراز :

- اسم المشروع وموقعه بالضبط ؛
- الهيئة المكلفة بإنجازه ؛
- الآجال المتوقعة لانطلاق وانتهاء الأشغال ؛
- (كل مشروع سيكون موضوع جذاذة تقنية في الملحق).

3. مشاريع جديدة

هذه الخانة هي محطة استقبال المشاريع التي تستجيب لانتظارات السكان والتي لها تأثير مباشر أو غير مباشر على تحسين ظروف عيش السكان بالجماعة والتي هي مؤهلة للتمويل من صندوق المبادرة الوطنية للتنمية البشرية.

انتقاء هذه المشاريع سيتم انطلاقا من الحلول المقترحة من الساكنة نفسها، خلال التشخيص التشاركي بعد مناقشتها مع السكان وتحديد الأولويات، واختيارها سيتم بشكل يسمح لها بتحقيق الأهداف المشار إليها سابقا. ويتوجب إدراج لائحة هذه المشاريع، مع جذاذة تقنية في الملحق تخص كل مشروع.

الملاحظة	مصدر التمويل	الكلفة	تاريخ الأشغال		الهيئة المكلفة بالإنجاز	التوطين	إسم المشروع
			الانتهاء	الانطلاق			

الفصل الخامس تدبير وتتبع المبادرة المحلية

1. التدبير

من المكلف بتدبير المبادرة المحلية للتنمية البشرية؟ من سيتولى البحث عن التمويل؟ من سيشرف على التنسيق؟

2. تتبع المؤشرات

من سيتولى جمع المعلومات اللازمة لحساب المؤشرات؟ كيف سيتم جمعها؟

التقييم: متى؟ كيف؟ من؟ الارتباط بنظام المعلومات.

الملحقات: جذاذة المشاريع، في طور الإنجاز، مبرمجة، مقترح.



Annexe 5

Projets-types

Fiche-projet

Dar Al Oumouma (DAO)

Réponse adaptée à l'amélioration des conditions d'accouchement en milieu rural

Objectifs

- Accueil des femmes enceintes résidant dans les localités éloignées (environ 5 jours avant l'accouchement et 2 jours après l'accouchement).
- Amélioration des connaissances et pratiques des femmes sur le développement intégré du jeune enfant et en matière de soins maternels et infantiles (hygiène, nutrition, allaitement maternel...).

Consistance

- Campagnes de sensibilisation des populations et des femmes en particulier sur l'intérêt et les prestations de DAO.
- Constitution de l'association de gestion de DAO.
- Elaboration du plan architectural de DAO (consistance à titre indicatif : espace d'accueil, bureau, salle polyvalente, chambres individuelles et/ou dortoir collectif, cuisine collective, salle pour visiteurs (maris), sanitaires, buanderies, débarras...).
- Mise en œuvre et suivi de la construction de DAO.
- Acquisition de l'ambulance et de l'échographe.
- Equipement de DAO.
- Recrutement personnel DAO.
- Formation de l'équipe de gestion de DAO.
- Formation du personnel de DAO en matière de santé maternelle et infantile et d'éducation parentale.
- Elaboration des outils administratifs et financiers de gestion de DAO.
- Elaboration du plan d'action annuel et programme de formation à mener au sein de DAO.

Impact du projet

- Augmentation de la couverture des accouchements en milieu surveillé.
- Accroissement de la couverture des soins prénatals et postnatals.
- Réduction de la morbidité maternelle et périnatale.
- Réduction de la mortalité maternelle et périnatale.
- Amélioration de l'état de santé du jeune enfant.

Durée de réalisation (construction + équipement) : 6 mois.

Modalités de gestion

- Mise en place de l'association de gestion DAO.
- Conclusion d'une convention de partenariat entre les communes concernées, l'association de gestion et la délégation provinciale de la Santé.

Coût du projet (hors foncier) : 1 220 000 Dh

- Travaux de construction : 600 000 Dh (pour une superficie couverte moyenne de 150 m²).
- Equipement : 200 000 Dh.
- Ambulance équipée : 330 000 Dh.
- Campagnes de sensibilisation : 20 000 Dh.
- Formation des personnes ressources et d'encadrement : 50 000 Dh.
- Mise à niveau du centre de santé (salle d'accouchement). P.M.

Coût prévisionnel annuel de fonctionnement : 120 000 Dh.

Fiche-projet

Mutuelle communautaire d'accès aux soins de santé de base

Objectifs

- Faire bénéficier les habitants, notamment les femmes et les enfants, des communes rurales enclavées de tous les services sanitaires de base.
- Nature des services rendus.
- L'approvisionnement en médicaments nécessaires et appropriés.
- Le transport des cas d'urgence à l'hôpital provincial.
- Le suivi des femmes affiliées, surtout des femmes enceintes.
- L'examen échographique.

Cadre organisationnel et gestion du projet

Création d'une association pour superviser la gestion des différents volets du projet, y compris :

- le contrôle du budget du projet, aussi bien au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses ;
- le suivi des différents aspects de la gestion administrative et la tenue de registres préparés à cet effet (registre des affiliés, du suivi des examens médicaux, registre du suivi de l'ambulance...);
- la coordination avec le centre de santé local et avec les pharmaciens exerçant dans la commune concernée ;
- le développement des services sanitaires et l'élargissement de la base des bénéficiaires.

Affiliation

- Elaboration d'une étude sur le terrain en vue de :
- Faire un état des lieux des services de santé dont dispose la commune-cible.
- Connaître les besoins permettant d'établir les estimations de la contribution financière des affiliés.

Activités

- Campagnes de sensibilisation et de mobilisation des populations, à travers la communication directe.
- Constitution de l'association de gestion du projet.
- Formation des membres de l'association sur la gestion administrative et financière.
- Equipement des centres de santé concernés en échographes (y compris la formation de médecins en échographie) et en ambulances.
- Conception et impression des documents relatifs à la gestion du projet (ordonnances médicales, cartes d'affiliation, registres de suivi).

Partenaires et rôles

- *Association de gestion* (la gestion administrative et budgétaire du projet) :
 - L'organisation continue de campagnes de sensibilisation et de communication.
 - Le suivi quotidien des dossiers des affiliés.
- *Commune rurale* (la mise à disposition du projet)
 - Un chauffeur pour conduire l'ambulance.
 - Un bureau pour abriter le siège de l'administration du projet.
 - Une enveloppe financière pour couvrir l'affiliation des familles les plus démunies.

- *Délégation provinciale de la Santé*
 - Offrir de l'assistance technique.
 - Rationaliser l'intervention du département dans le projet.
 - Veiller effectivement à la rationalisation des prescriptions médicales.
- *Pharmaciens locaux*
 - Approvisionnement des affiliés en médicaments.
 - La réponse à la demande des affiliés de manière continue (nuits, week-ends et jours fériés).
- *Partenaires à rechercher*
 - Fourniture d'ambulance équipée et d'échographe/centre de santé.
 - Prise en charge des frais de formation et des campagnes de sensibilisation ainsi que des frais relatifs à l'impression des documents de gestion du projet.

Estimation du coût du projet : 580 000 Dh

- Campagnes sensibilisation/mobilisation des populations : 20 000 Dh.
- Formation (membres bureau association, professionnels de santé) : 50 000 Dh.
- Impression de documents relatifs à gestion du projet : 20 000 Dh.
- Equipement.
- Echographe : 160 000 Dh.
- Ambulance : 330 000 Dh.

Annexe 6

Activités Génératrices de Revenus-types

1. Coopérative de production biologique

Potentiel économique : toutes les provinces.

Contexte

La production biologique permet de limiter le processus de dégradation des ressources naturelles. La culture biologique est compétitive sur les sols à fort potentiel. Elle peut constituer un secteur porteur et à forte valeur ajoutée pour la femme rurale marocaine pourvu qu'elle arrive à acquérir le savoir-faire approprié et qu'elle ait accès au marché.

Du côté des consommateurs, ils sont devenus de plus en plus conscients et de plus en plus exigeants concernant la qualité nutritive de leur alimentation. Par conséquent, ils s'intéressent davantage aux différents processus de production et de transformation des produits qu'ils consomment.

Les parcelles de terre communautaires non exploitées dans les douars seraient idéales pour la culture biologique, puisque pour obtenir une certification biologique, la terre ne doit pas avoir été contaminée par des substances chimiques depuis au moins trois ans.

Produits

Légumes et herbes, particulièrement ceux que l'on consomme crus, tels le persil, le céleri, la coriandre, la menthe, les concombres, les haricots verts, la laitue, les poivrons et bien d'autres.

Approvisionnement

Des terres communales pourraient être mises à la disposition des coopératives féminines. Pour les plants, il est important de s'approvisionner auprès de fournisseurs crédibles et de s'adjoindre les services de formation et de suivi d'une institution spécialisée, tel l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, pour limiter les risques. L'Association des producteurs biologiques marocains peut offrir de bons conseils.

Procédé de production

Pour ne pas fatiguer la terre, il est préférable d'alterner les plantes avec et sans racines. Lorsque les deux tiers de la terre sont cultivés, laissez le tiers qui reste se reposer. On peut également planter de la luzerne pendant la période de repos, puisqu'elle aide la terre à se régénérer. Tous les travaux sont effectués par les femmes, à l'exception du labour et du traçage. On peut labourer la terre à la machine ; or, le désherbage et l'effeuillage doivent être accomplis à la main. Il existe donc un important besoin de main-d'œuvre.

Localisation

Ce genre de coopérative peut être exploitée dans les douars qui répondent aux critères précités, en termes d'eau et de terre.

Marché

Les consommateurs sont davantage intéressés par les légumes biologiques que l'on consomme habituellement crus.

Normes à respecter

Le terrain doit répondre aux exigences de la culture biologique et donc ne pas avoir été contaminé par des substances chimiques depuis au moins 3 ans. Si la terre a été contaminée, le terrain devra être converti en zone de culture biologique, un processus qui prend trois années. Les produits cultivés au cours de cette période pourront toutefois être considérés comme des produits naturels. Une fois la zone convertie en zone biologique, les produits pourront être considérés comme tels en respectant les normes de production et procédures de certification biologique qui s'y appliquent. Deux organismes certificateurs sont présents au Maroc : Ecocert, basé à Beni-Mellal, et Qualité France, représentée à Marrakech.

Aménagement et équipements

Tout d'abord, il faut vérifier le taux de salinité et la suffisance de l'eau. L'IAV a réalisé un projet à Baghir, dans la province de Chtouka, en installant un système de goutte à goutte sur une superficie d'environ vingt hectares et qui profite à environ 80 familles. D'autres moyens d'irrigation sont également possibles, selon la disponibilité de l'eau dans la commune d'intervention.

L'agriculture biologique nécessite un bon encadrement ; il faut donc prévoir au budget des frais de formation et de suivi de l'institution partenaire.

Par ailleurs, pour empêcher la pollution, il est nécessaire de mettre en place un pourtour d'arbres.

2. Coopérative d'élevage de chèvres laitières et fromagerie

Potentiel économique : toutes les provinces.

Contexte

Le lait de chèvre et ses dérivés sont des produits très recherchés actuellement pour leurs qualités nutritives et pour leur faible teneur en cholestérol. La demande est forte et en croissance continue, ce qui en fait un marché porteur.

Produits

Fromage de chèvre frais, nature ou aux fines herbes, lait de chèvre. Autres possibilités : poils de chèvre pour le tissage, peau de chèvre pour le cuir, viande de chèvre, vente de chèvres de race.

Approvisionnement

Il faut se renseigner auprès des délégations des ministères de l'Agriculture des provinces, qui réalisent ou connaissent des projets d'élevage de diverses races de chèvres sur leurs territoires respectifs.

La quantité et la densité du lait produit par une chèvre dépendent de la race de la chèvre et de son alimentation. Selon une étude menée sur différentes races de chèvre, à la station d'amélioration caprine de l'ORMVAO de Skoura, la chèvre laitière Drâa est une excellente race et offre des possibilités d'adaptation et de production très intéressantes. La chèvre Drâa peut donner jusqu'à 2,5 litres de lait par jour pendant une durée de lactation de quatre mois. Elle peut mettre bas deux fois par an avec une prolificité moyenne de 130 %. Son lait donne un excellent rendement de production de fromage : 220 à 250 g/l. Une chèvre Drâa coûte autour de 2 000 Dh.

D'autres races sont aussi recommandées : les races Oasis Lmhamid, espagnole, nubienne, alpine et La Mancha.

Procédé de production du fromage

On commence par mesurer la densité du lait à son arrivée. On vérifie avec de la phénophtaline si le lait est mammiteux (à cause d'une maladie de la chèvre). On ajoute du calcium car le lait perd du calcium quand on le conserve à 6°. Après la pasteurisation, on mélange avec la présure qui peut être d'origine végétale, animale (la caillette), chimique ou microbienne. On brasse le lait après l'ajout de présure. La température de la salle est réglée et maintenue à 18°. Le caillage prend 17 heures à 18°. Gardé au frais, le fromage se conserve de 10 à 15 jours. Pour minimiser les pertes de poids du fromage, il est recommandé de l'emballer sous vide.

Localisation

Il est important de choisir des douars où les femmes ont accès à des terres qui leur offrent la possibilité de cultiver de la luzerne en quantité suffisante pour constituer 30 à 50 % de l'alimentation des chèvres. Sinon, cela risque d'affecter la rentabilité.

Marché

La classe moyenne et la classe aisée du milieu urbain sont les plus intéressées par le fromage de chèvre artisanal. Les restaurants représentent aussi une clientèle non négligeable pour un tel produit.

Concurrence

Les prix des fromages de chèvre importés sont très élevés et varient entre 250 et 450 Dh le kilo. La production locale reste assez faible, alors que la demande est importante.

Normes à respecter

Normes concernant les produits laitiers.

Aménagement et équipement

- Pour l'élevage de chèvres : des enclos de bois.
- Pour la production du lait : un système de traite composé d'une trayeuse, d'un bassin refroidissant pour le lait et d'un lacto-duc (tuyau pour l'acheminement du lait).
- Pour la production du fromage, 10 à 11 litres de lait en moyenne sont nécessaires pour produire un kilo de fromage.
- Equipement nécessaire pour la fromagerie : un densimètre, une balance, un acidomètre, un thermomètre électronique, un hydromètre pour contrôler l'humidité de la salle pour le fromage affiné. un réfrigérateur, un séchoir, un pasteurisateur électrique, une chaudière, un distillateur pour filtrer l'eau (adoucisseur d'eau), un conteneur pour cailler le lait, des tables en acier inoxydable, un chauffe-eau, un réchaud à gaz et un climatiseur. Pour affiner le fromage, il faudra prévoir une cave.

3. Coopérative de cuniculture et aviculture *beldi*

Potentiel économique : toutes les provinces.

Contexte

Les petits élevages sont des projets très prisés par les femmes rurales.

Une majorité de consommateurs estime que la production industrielle altère le goût des aliments, d'où leur préférence pour le *beldi*.

Produits

Poulets et lapins *beldi*.

Approvisionnement

Dans le domaine de la cuniculture et de l'aviculture *beldi*, la collaboration avec des institutions spécialisées est essentielle. Parmi ces institutions, notons les délégations du ministère de l'Agriculture, l'ORMVA et l'ANOC. L'organisation en coopérative permettra également aux adhérentes de réduire les coûts de la nourriture et des médicaments du bétail et d'optimiser les efforts de commercialisation.

Procédé de production

Les adhérentes devront suivre une formation appropriée sur l'élevage et les risques liés aux petits élevages.

Localisation

Pour ce type de coopérative, il faut bien choisir l'emplacement, de préférence à proximité de villes ou villages où il sera facile d'écouler la marchandise.

Marché

Marché porteur, intérêt des consommateurs pour le poulet et le lapin *beldi*. Une majorité de Marocains consomme du poulet *beldi* et l'apprécie davantage pendant les fêtes. Quant au lapin, on l'achète pendant les fêtes aussi ou pour varier l'alimentation à la maison.

Concurrence

Vendu à la pièce au souk.

4. Coopérative de produits aromatiques

Potentiel économique : toutes les provinces

Contexte

Dans plusieurs douars des régions du Sud (Tata, Ouarzazate, Zagora...), les femmes font sécher divers légumes, tels les oignons, les piments et les carottes. Elles les utilisent ensuite dans des plats cuisinés, et le goût qu'ils leur confèrent diffère notablement de celui des mêmes légumes utilisés frais dans les préparations.

Les arômes tiennent une place de premier choix dans la cuisine marocaine, et les Marocains ont de tous temps préféré les produits naturels.

Produits

- Tomates, oignons, ail et piments séchés.
- Confitures salées pour l'accompagnement et l'assaisonnement de tous types de plats. Les confitures salées peuvent être à base des aliments suivants : oignons, tomates, oignons-orange-coriandre, carottes, courges.
- Khli : viande séchée.
- Smen aromatisé : beurre rance.
- Épices conditionnées en sachets pré-dosés. Il s'agit de mélanges d'épices qui servent à assaisonner des plats comme les tajines de poulet ou d'agneau, le couscous, la tanjia et autres. Le pré-dosage facilite la préparation des plats, en indiquant par exemple l'utilisation d'un sachet pour un kilo de viande.
- Huiles aromatisées : huile parfumée au coriandre et à l'anis, huile parfumée au chih, à l'ail et à l'origan, huile parfumée aux herbes, huile parfumée à l'aneth, au citron, à l'ail.

Procédé de production

- Pour le séchage : outre le séchage solaire passif, il existe différents types de séchoirs simples, spécialement conçus pour des projets de séchage dans des milieux ruraux peu développés. En tenant compte du coût du produit fini, de la quantité de matières premières à traiter, de la disponibilité et du coût énergétique, il sera préférable de privilégier une technologie de séchage simple, de fabrication locale et facile à maîtriser. Quelques exemples de plans d'unités de séchage simples et efficaces à consulter sur le site suivant : www.gret.org/tpa/bulletins/bulleti14.htm
- Pour les épices en sachets pré-dosés et les huiles aromatisées, l'essentiel est de s'assurer que le mélange est unique et délicieux. Il faudra les expérimenter en dégustation.

Localisation

L'important sera de s'assurer que les matières premières sont facilement accessibles dans les environs.

Marché

Les chances de succès des produits aromatiques sont fort probables, à l'aide d'une bonne stratégie de communication. Par ailleurs, les touristes représentent eux aussi un public cible, puisqu'ils achètent des épices marocaines en bonnes quantités et les rapportent chez eux.

Concurrence

Les principaux produits aromatiques qui existent sur le marché national actuellement sont le ketchup, la moutarde, la harissa, l'huile d'argan, les cubes de bouillon et les épices. Parmi les marques les plus connues, notons Knorr, Pikarome et Idéal. Les sachets d'épices Diva, Javana et Gaya, en formats de 20 ou 100 g, représentent eux aussi des produits concurrents.

Bien que les marques présentes sur le marché jouissent d'une grande notoriété, elles ont du mal à se faire adopter par la grande majorité des consommateurs marocains qui préfèrent leurs produits sans additifs chimiques.

Aménagement et équipements

Local pour l'entreposage, le nettoyage, la transformation et le conditionnement. Equipement de cuisine et de séchage. Les membres de la coopérative devront recevoir des formations concernant l'hygiène, la salubrité et la conservation. Chaque membre de la coopérative devra également mettre à jour son dossier médical régulièrement.

5. Coopératives féminines d'apiculture

Potentiel économique : toutes les provinces

Contexte

Le miel est un produit très prisé au Maroc ; or, l'offre nationale n'est pas suffisante, et le pays doit avoir recours aux importations pour répondre à la demande. Il y a quelques années, le Maroc a été envahi par les sauterelles, et l'épandage d'insecticide puissant qui s'ensuivit a causé l'extinction des abeilles du Sud marocain. Pour les remplacer, une race d'abeilles du Nord a été introduite, mais en vain ; elles n'ont pas su s'adapter. Aujourd'hui, un des enjeux majeurs consiste à réhabiliter et à sauvegarder l'abeille saharienne. En terme de rentabilité, l'adage populaire soutient que deux ruches valent mieux qu'une vache laitière...

Produit

Miel et possibilité des produits dérivés : masques pour le visage, savons au miel, miel aromatisé aux fleurs, bougies à la cire d'abeille, baumes et pommades alliant cire d'abeille et huiles essentielles.

Procédé de production

Entretien des colonies, transhumance, travaux d'ateliers, récolte, extraction, conditionnement. Une ruche produit en moyenne de 13 à 15 kg de miel par récolte. En déplaçant la ruche, une action que l'on appelle transhumance, on peut obtenir jusqu'à quatre récoltes par année. Les abeilles doivent impérativement être traitées contre la maladie dite la varoïse. Selon les conditions, il est possible de multiplier les ruches, au rythme moyen de 0,5 ruche par an. L'activité d'apiculture ne nécessite pas un travail en continu. Selon les experts, chaque ruche requiert une journée de travail par an. Si l'on possède 50 ruches, il faudra 50 jours de travail par an.

Pour bien réussir les activités d'apiculture, les membres devront solliciter les services de spécialistes pour recevoir une formation théorique et pratique et pour bénéficier de l'encadrement nécessaire et du suivi de projet rigoureux.

Localisation

Dans les lieux où l'on trouve soit des arbres fruitiers, des cactus, des herbes aromatiques ou des euphorbes.

Marché

Au Maroc, la demande de miel a de tous temps dépassé l'offre, et le pays se voit obligé d'en importer. Le prix de gros pour le miel le moins cher, soit le miel d'eucalyptus ou de fleurs d'agrumes, se situe autour de 25 Dh le kilo si la quantité achetée s'élève à une tonne ou plus. Au détail, le miel se vend entre 70 et 150 Dh voire 200 Dh le kilo, surtout s'il est vendu directement à la campagne. Les consommateurs semblent prêts à payer plus (jusqu'à deux fois plus cher) pour le même miel lorsqu'ils l'achètent directement chez le producteur, au bled.

Concurrence

La concurrence vient des grandes unités de production de miel, des produits importés et des produits de substitution, tels le miel de sucre, le glucose, les confitures et autres.

Normes à respecter

Se référer au service des fraudes du Département de l'Agriculture.

Aménagement et équipement

Terrain privé ou loué sur une terre non cultivée, pour poser les ruches. L'abeille travaille à l'aise dans un rayon de 3 km. La coopérative aura besoin d'un local pour l'entreposage, l'extraction, le conditionnement, les travaux d'ateliers et l'administration. Quant à l'équipement nécessaire, la coopérative aura besoin de ruches peuplées et équipées, d'un extracteur, d'un bac à désoperculer, de matériel de protection personnelle, du service d'experts pour recevoir de la formation théorique et pratique, de l'encadrement et du suivi. L'investissement requis pour démarrer avec 40 ruches et créer des emplois pour un groupe de 15 femmes est estimé à près de 100 000 Dh.

6. Coopérative de production d'huile d'olive et dérivés

Contexte

Le Maroc est producteur et exportateur d'huile d'olive. Selon les chiffres obtenus, le pays a produit 65 000 t d'huile d'olive en 1998. Outre les grandes sociétés qui conditionnent l'huile d'olive destinée au marché national, les populations récoltent elles aussi des olives sur leur terre et les pressent à l'aide d'anciens pressoirs à huile locaux. Bien que fonctionnels, ces pressoirs ne peuvent pas garantir une huile extra vierge avec un taux d'acidité inférieur à 1 %.

Dans la province de Tiznit, l'Association Anwar à Idegh a réalisé un projet de plantation de 38 000 oliviers et prévoit actuellement de mettre en œuvre un projet de construction de hammam qui fonctionnerait avec l'énergie solaire et les résidus des pressoirs à huile.

Produits

Huile d'olive extra vierge, huiles d'olive aromatisées aux herbes et condiments, notamment l'huile d'olive parfumée au coriandre et à l'anis, l'huile d'olive parfumée au chih, à l'ail et à l'origan, l'huile d'olive parfumée aux herbes, l'huile d'olive parfumée à l'aneth, au citron, à l'ail.

Approvisionnement

Le projet pourrait inclure une plantation d'oliviers. Il est préférable que l'huile d'olive soit accessible sur place ou à proximité.

Procédé de production

Une unité mobile pouvant extraire l'huile directement au champs, au moment de la cueillette. Cette unité, d'une capacité de 3 à 4 tonnes par jour, et sa génératrice peuvent facilement être transportées derrière un tracteur. Le coût de l'unité et de la génératrice est évalué à environ 120 000 Dh. Il faudra par contre prévoir environ 40 000 Dh pour la formation et le suivi. Pour la transformation de l'huile naturelle en huile aromatisée, le procédé est simple. On le trouve dans bon nombre de livres de recettes ou sur internet.

Localisation

Là où il y a des oliveraies.

Marché

Marché porteur pour les huiles aromatisées.

Concurrence

On ne trouve pas d'huiles aromatisées sur le marché local actuellement.

Normes à respecter

Normes commerciales applicables à l'huile d'olive.

Aménagement et équipement

Un local pour abriter la presse, conditionner l'huile et confectionner l'huile aromatisée. Quant à l'équipement nécessaire, il faut prévoir une unité de trituration des olives, l'équipement pour la décantation et le stockage, une centrifugeuse et les équipements de cuisine.

Autres secteurs

Potentiel économique : toutes les provinces.

Dans des douars assez peuplés, moyennant une étude du matériel local, parfois avec un micro-crédit collectif, il est possible d'envisager des micro-entreprises telles que :

- téléboutiques ;
- hammams ;
- gîtes ruraux touristiques ;
- réseau touristique de coopératives féminines de production artisanale ;
- garderies d'enfants.